

**Réunion du 04 mars 2022**

**Convocation et affichage du 25 février 2022**

**Présents** : HEBERT Françoise, MONDHER Annick, BOULANGER Sophie, NOLLET Nicolas, VOILLOT Aurore, EL SARAKBY Adib, SAOUT Maelle, LEMERCIER Jacques, FIQUET Laurent, PREVOST Sylvie, DESGRANGES Jean-Louis

**Absents** : QUONIAM Gilbert, DAVID Clément, VOLETTE Jérôme,

**Procurations** : de QUONIAM Gilbert à HEBERT Françoise, de VOLETTE Jérôme à SAOUT Maelle

**Secrétaire** : Annick MONDHER

### **SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES**

Avant de délibérer, le maire rappelle l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal décide sous réserve de la production des documents demandés et après échanges de vues d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASL :	150.00 €
ASSOPE	150.00 €
Cavaliers de Sury	150.00 €
Cap Equidress	150.00 €
DDEN	20.00 €
HIGURASHI Bonsai –Club	150.00 €
SURY en Fête :	150.00 €

**Votants 13 Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE**

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE.**

Afin de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestation de services et de fournitures, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes souhaitent créer un groupement de commandes, en application de l'article L2113-6 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant Code de la Commande Publique.

A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement, en vue de la passation de marchés à bon de commande pour les travaux de voirie.

Chaque membre du groupement s'engage à contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter le marché susvisé, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés. Les membres peuvent à tout moment se retirer du groupement sur décision du conseil municipal, notifiée à chacun des autres membres. Le retrait prend effet après réception de la notification à tous les membres. Vu la convention constitutive du groupement de commandes

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Accepte les termes de la convention de groupement,

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes des Loges coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Votants 13 Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

### **BAIL CIVIL 22 RUE DE LA MAIRIE**

Suite au départ du bail à usage civil par le locataire, le local à usage de remise à vélos se trouve disponible à compter du 01 avril 2022.

Le maire informe le conseil, que monsieur PASSIGNY Christian souhaite reprendre la location du garage à vélos, sis 22 rue de la Mairie appartenant à la commune.

Les conditions du bail civil conclues sont le paiement des loyers à partir du 01 avril 2022 de 60 € TTC mensuelle

Le loyer sera payable à l'avance trimestriellement.

Le bail est signé pour une durée de 3 ans.

Après échanges de vues et discussions, le conseil donne tout pouvoir au maire pour signer ce bail civil.

**Votants 13 Pour 13 Contre 0 Abstention 0**

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **FESTIVITES**

Marche le 03 Avril 2022 : Promenons-nous dans les bois, 2 parcours (8 et 13 km).Rendez vous salle polyvalente à partir du 07h30.

Marché Local 08 Mai 2022 : l'association « SURY en fête » fera le marché si 10 exposants au minimum sont inscrits. A la halle et parking de l'épicerie .

Concert de musique : Samedi 27 août 2022

Vide grenier :Dimanche 04 septembre 2022

Rambarde du bar :la rambade en bois est très dégradée et devient dangereuse, il faut la remplacer, le matériau en métal a été choisi. La couleur de la rambarde sera le RAL 7035.

Rodéos : Des administrés se plaignent que des jeunes de Sury font des rodéos dans la forêt, route de Bellegarde, secteur canal et vers le pont des Besniers. Les gendarmes vont être informés.

Un panneau au chemin des chevaleries a été mis en place pour interdire le passage aux quads, motos ,mobylettes et précise que c'est une voie sans issue..

La question est posée pour l'achat d'un broyeur pour végétaux. Le sictom pourrait intervenir pour réaliser le broyage. Le broyage serait réutilisé pour les parterres.

Solidarité Ukraine :Un habitant demande si la mairie fait une collecte. L'information sera mise sur panneau pocket.

### **TABLEAU DE VOTE**

La séance est levée à 21h45

<b>HEBERT Françoise</b>		<b>VOILLOT Aurore</b>	
<b>MONDHER Annick</b>		<b>EL SARAKEY Adib</b>	
<b>QUONIAM Gilbert</b>		<b>SAOUT Maëlle</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>LEMERCIER Jacques</b>	
<b>DAVID Clément</b>		<b>FIQUET Laurent</b>	
<b>BOULANGER Sophie</b>		<b>PREVOST Sylvie</b>	
<b>NOLLET Nicolas</b>		<b>DESGRANGES Jean-Louis</b>	
<b>VOLETTE Jérôme</b>			